

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 11 juillet 2023

DATE de convocation et d'affichage

5 juillet 2023

DATE de publication de la délibération

13 juillet 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27

Présents 21

Votants 25

L'an deux mil vingt-trois, le onze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Étaient présents : TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie (arrive au point 12 à 20h00), Adjoint ; Mmes et MM. ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, DUFEIL Christophe, DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile, FOUCHARD Fabrice, GORON Maxime, JEANNEAU Luc, MARTINIAULT Anne-Laure (arrive au point 13 à 20h05), QUENOUILLÈRE Roger, SALIS Anaïs, D'ABOVILLE Rosine, DEHEGER Vianney, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : GARÇON Isabelle donne pouvoir à BOSSARD Nelly. LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à QUENOUILLÈRE Roger. BAZIN Denis donne pouvoir à PRESCHOUX Léon. BLANDIN Béatrice donne pouvoir à D'ABOVILLE Rosine.

Secrétaire de séance : BOLIVARD Régis, à qui il est adjoint un auxiliaire, PICARD Hervé.

N°110723-7 : Revalorisation de la bourse de rentrée scolaire à compter du 1^{er} septembre 2022

Monsieur Blaise TOUZARD rappelle que, le Conseil Municipal, lors de sa séance en date du 25 septembre 2020, a voté la mise en place de quatre montants de bourse de rentrée scolaire correspondants à quatre tranches basés sur le quotient familial CAF selon le tableau ci-dessous, par application du quotient familial tel que défini par la Caisse d'Allocations Familiales qui tient compte à la fois des revenus professionnels et/ou de remplacement, des prestations familiales mensuelles perçues et de la composition familiale.

	Bourse rentrée scolaire Année 2022/2023	Revalorisation	Bourse rentrée scolaire Année 2023/2024
Quotient Familial		+ 3 %	arrondi
Q.F. ≤ 800 €	46,50 €	47,90 €	48,00 €
801 € < Q.F. ≤ 1 100 €	36,00 €	37,08 €	37,00 €
1 101 € < Q.F. ≤ 1 400 €	26,00 €	26,78 €	27,00 €
1 401 € < Q.F.	15,50 €	15,97 €	16,00 €

La Commission « Finances » réunie le 4 juillet 2023, propose une revalorisation de 3 %.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve une revalorisation de 3 % de la bourse de rentrée scolaire à compter du 1^{er} septembre 2023, avec ses arrondis tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Christian TOCZÉ	Régis BOLIVARD
 	

Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 13 juillet 2023

De sa publication sur le site Internet de la commune le 13 juillet 2023